



**amac**

agence spécialisée en art contemporain  
Nantes / Paris

PARIS  
27 FÉVRIER 2020

# Statut d'artiste : faire le point sur la réforme

*Les déclarations sociales évoluent à compter du 1er janvier 2020, cette journée de formation permet de faire le point sur le statut d'artiste auteur : quels sont les changements, quand et comment les appliquer auprès de ses clients et diffuseurs ?  
Que faire en cas de multi-activités ?*

## **PUBLIC**

Cette formation s'adresse à tout porteur de projet en arts visuels qui envisage développer tout ou partie de ses activités d'artiste sous le statut de travailleur indépendant et soucieux d'appréhender le cadre légal de l'activité artistique.

## **PRÉ-REQUIS**

— Avoir une pratique artistique inscrite dans les arts visuels s'appuyant sur une démarche formalisée, un travail de production et de diffusion de ses œuvres  
— Envisager son activité artistique en tant que projet professionnel

## **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

— Comprendre le cadre juridique, social et fiscal des artistes auteurs, les démarches et obligations associées  
— Facturer les différentes activités d'artiste auteur  
— Appliquer le précompte et connaître les obligations des diffuseurs  
— Repérer les différents statuts selon les situations  
— Identifier les sociétés de gestion collective des droits d'auteurs et leurs rôles

## **CONTENUS**

— Les activités de l'artiste auteur et les modes de rétribution  
— Distinction entre salariat et travail indépendant  
— Le régime fiscal et social de l'artiste auteur : nouveau rôle de l'URSSAF  
— Les champs d'application de la Maison des Artistes et de l'Agessa  
— La facturation, le précompte et la contribution 1,1 % diffuseur  
— Les sociétés de droits d'auteurs  
Le statut d'artiste auteur

## **MÉTHODE PÉDAGOGIQUE**

Cette formation alterne apports théoriques et méthodologiques. Elle s'appuie sur le partage d'expériences et sur des exercices participatifs pour instaurer une dynamique de groupe et susciter des échanges autour de cas concrets.

## **ÉVALUATION**

— En début de formation, un questionnaire permet d'apprécier les conditions statutaires et administratives dans lesquelles chaque participant exerce son activité. Différentes applications sont soumises en sous groupe tout au long du module. Un questionnaire d'évaluation des acquis termine la formation.

## **INTERVENANTE**

VIRGINIE LARDIÈRE, co-fondatrice de l'agence amac, est responsable de l'accompagnement des artistes plasticiens bénéficiaires du RSA en Loire-Atlantique et anime dans ce cadre des journées d'information sur l'exercice de l'activité artistique.

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

**Durée :**  
1 jours / 7 heures de formation

**Horaires :**  
9h30-12h30 / 14h-18h

**Effectif :**  
10 personnes

**Frais pédagogiques :**  
245 € H.T

**Renseignements et inscriptions :**  
formation@amac-web.com  
02 40 48 55 38

amac > Nantes

Karting box 8 - 6 rue Saint-Domingue  
44200 Nantes  
t. 02 40 48 55 38

amac > Paris

211 rue Saint-Maur - Boite 29  
75010 Paris  
t. 01 71 76 63 97

amac-web.com

contact@amac-web.com